

BULLETIN STATISTIQUES 2025



Synthèse des données
de la pêche professionnelle,
de l'aquaculture et
de la perliculture



DIRECTION DES
RESSOURCES MARINES
PU FA'AHOTU MOANA



SOMMAIRE



La pêche palangrière

La flottille de pêche palangrière	03
La production commerciale	04
Débarquements	05-06
Les exportations de poissons du large	06
	07-08

La pêche côtière

La flottille de pêche cotière	09
La production commerciale	10
DCP : Dispositifs de Concentration de Poissons	11-12
Parc d'équipement froid en 2025	13
	14

La pêche lagonaire

La carte professionnelle de pêcheur lagonaire	15
La production commerciale	16-17
Le troca : année sans pêche ni exportation	17-18
La pêche d'holothuries (<i>rori</i>)	18
	19-20

L'aquaculture

L'aquaculture en Polynésie française	21
La production de crevettes	22
La pisciculture polynésienne	23
Production pour le marché de l'aquariophilie	24-25
	25-26

La perliculture

La production perlicole	27
Le contrôle de la production	28-30
Commerce local des produits perliers	30
Exportations de perles de culture brutes	31-32
Exportations de coquilles de nacre	33-34
	35

STATISTIQUES **2025**

La pêche palangrière



> La flottille de pêche palangrière

Les palangriers représentent la seule flottille de pêche hauturière en Polynésie française, opérant exclusivement à l'intérieur de la Zone Économique Exclusive (ZEE). Composée de navires mesurant entre 13 et 25 mètres, cette flottille cible des espèces de haute mer, valorisées en frais ou en congelé.

Après avoir atteint un pic historique de 75 navires en 2004, la flottille active a progressivement diminué jusqu'en 2016, ce qui a affecté la capacité de la filière à satisfaire la demande à l'export. Cependant, un renouvellement de la flotte a été amorcé depuis, atteignant un maximum de 80 navires en 2022. En 2024, la flottille a atteint un nouveau seuil avec 82 navires actifs, établissant ainsi un nouveau record, dépassant le maximum de 2022. Ce dynamisme se poursuit en 2025 avec une nouvelle fois **82 navires actifs**. Parmi ces navires, seuls trois ont été équipés pour faire du congelé.

82 Navires actifs en 2025 par classe de taille

Taille	Nombre
Inférieure à 16 m	27
de 16 m à 20 m	29
Supérieure à 20 m	26
Total	82

Évolution de la flotte palangrière active et de l'effort de pêche

Année	Navires actifs	Production (tonnes)	Hameçons (milliers)
2001	57	7 342	14 109
2002	54	6 957	13 964
2003	64	6 138	17 873
2004	75	4 962	22 510
2005	72	4 780	21 454
2006	71	4 943	19 652
2007	64	5 930	18 789
2008	68	4 754	19 212
2009	68	5 656	17 191
2010	61	5 392	17 002
2011	59	5 239	18 385
2012	64	6 018	16 791
2013	65	5 807	16 216
2014	62	5 432	14 148
2015	61	6 239	16 569
2016	59	5 640	16 977
2017	61	5 289	16 004
2018	66	6 351	16 971
2019	69	6 644	17 594
2020	72	5 701	17 946
2021	73	6 752	19 453
2022	80	7 532	21 307
2023	78	8 676	21 068
2024	82	8 790	19 409
2025	82	8 777	20 752

Sources : fiches de pêche et données débarquements Port de Pêche



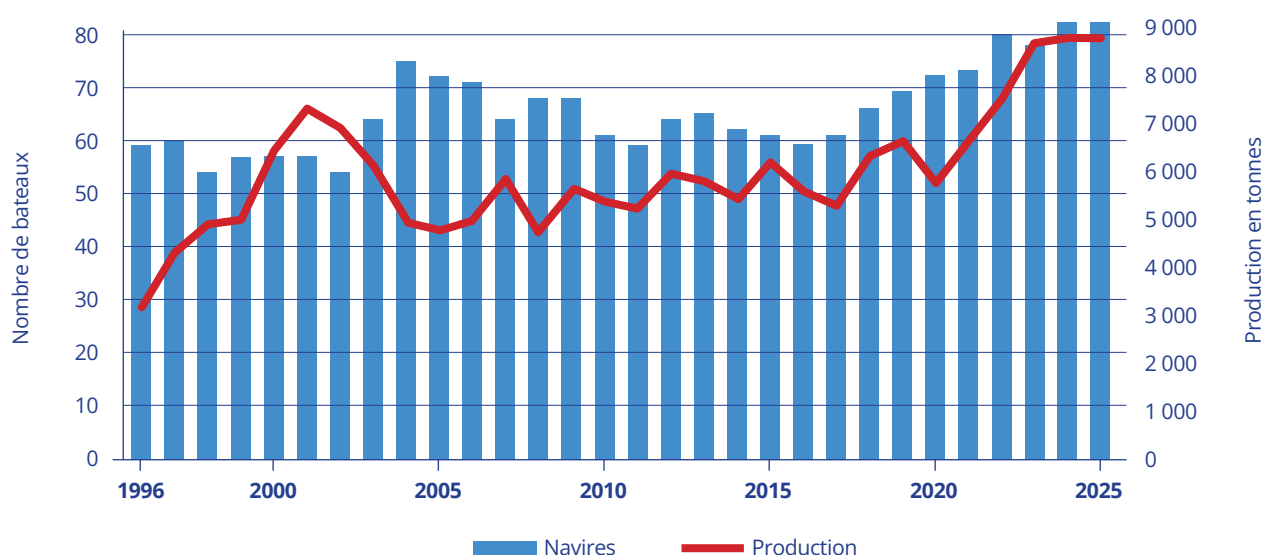
> La production commerciale

8 777 tonnes

Une production maintenue à un niveau élevé

En 2025, la production commerciale de thonidés s'élève à 8 777 tonnes. On observe une légère diminution de 0,14 % par rapport à l'année précédente, soit 13 tonnes de moins.

Évolution de la flotte hauturière et de sa production

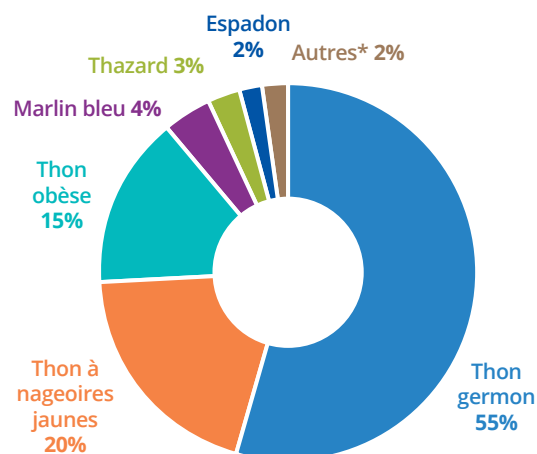


Production de thonidés : moins de thon germon mais plus de thons rouges

Le thon germon, espèce dominante historiquement, constituant 55 % des captures totales, affiche une baisse de 205 tonnes, par rapport à l'année précédente, soit une légère diminution de 4 % par rapport à l'année précédente. À l'inverse, **le thon à nageoires jaunes**, représentant 20 % des captures totales, connaît une progression notable, avec **une hausse de 12 %** par rapport à l'année précédente avec 189 tonnes en plus en 2025.

Le thon obèse enregistre également une progression, bien que plus modeste avec 1 276 tonnes en 2025, contre 1 250 tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 26 tonnes, représentant 15 % de la production totale.

Répartition des captures par espèce en 2025



*Autres : saumon des dieux, Mahi mahi, papio, bonite

Évolution de la production commerciale par espèce (poids vif en tonnes)

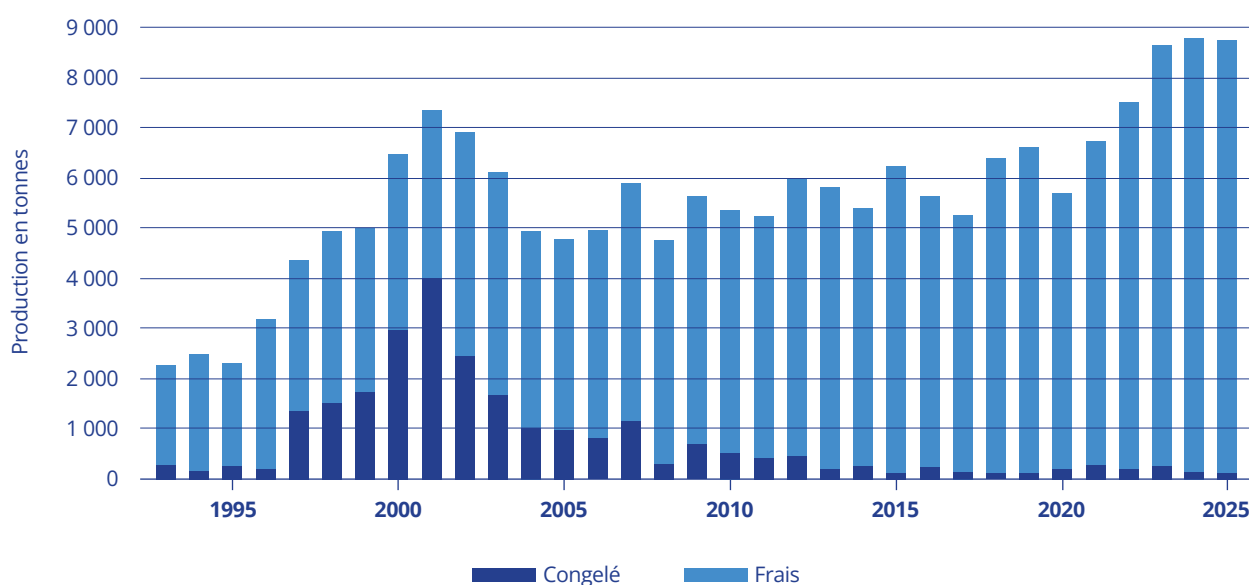
Espèce	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Thon Germon	2 780	2 660	4 122	5 159	5 001	4 796
Thon à nageoires jaunes	1 080	2 220	1 309	1 425	1 577	1 766
Thon obèse	855	1 021	1 354	1 192	1 250	1 276
Marlin bleu	240	172	176	200	214	187
Thazard	231	188	166	249	284	269
Mahi mahi	81	42	61	62	49	32
Espadon	162	172	146	126	116	139
Saumon des dieux	111	93	72	66	68	88
Marlin rayé	97	128	68	133	163	167
Bonite	14	13	17	17	13	6
Papio	28	20	23	30	34	30
Marlin noir	18	18	8	8	7	8
Makaïre à rostre court	4,9	4,4	6,4	7,3	13	11
Voilier d'Indo-Pacifique	0,5	0,2	0,3	0,4	1	1
Thon rouge du Pacifique	-	0,4	2,4	1,8	1	1
Total	5 701	6 752	7 532	8 676	8 790	8 777

> Débarquements

À partir de la fin des années 1990, une augmentation de la conservation des prises congelées à bord des navires a été observée, suivie d'une diminution au cours des années 2000. Depuis, la quasi-totalité de la production est débarquée sous forme de produits réfrigérés.

En 2025 tout comme l'année précédente, **99 % de la production a été débarquée sous forme réfrigérée**, tandis que les 1 % restants ont été débarqués sous forme congelée.

Évolution du conditionnement des débarquements



> Les exportations de poissons du large



Chiffres
clés 2025 :

1,4
milliard de F.CFP
de recettes (en valeur FAB)

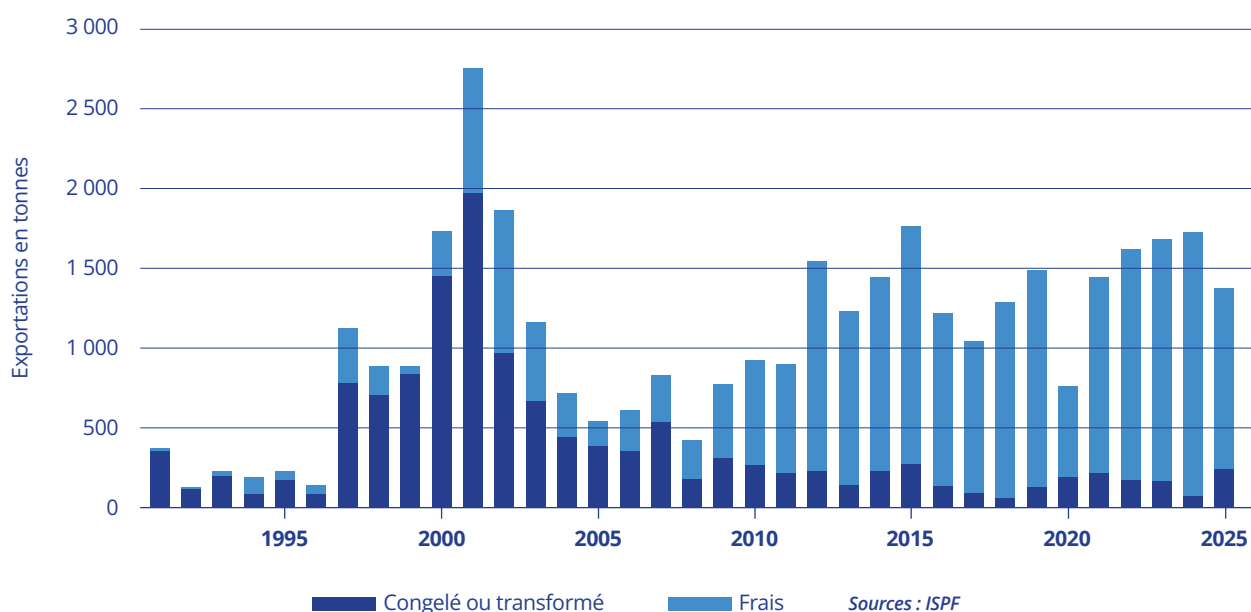
16%
de la production
palangrière du Pays
est exportée

1379
tonnes exportées

Une hausse de production mais des exportations stables

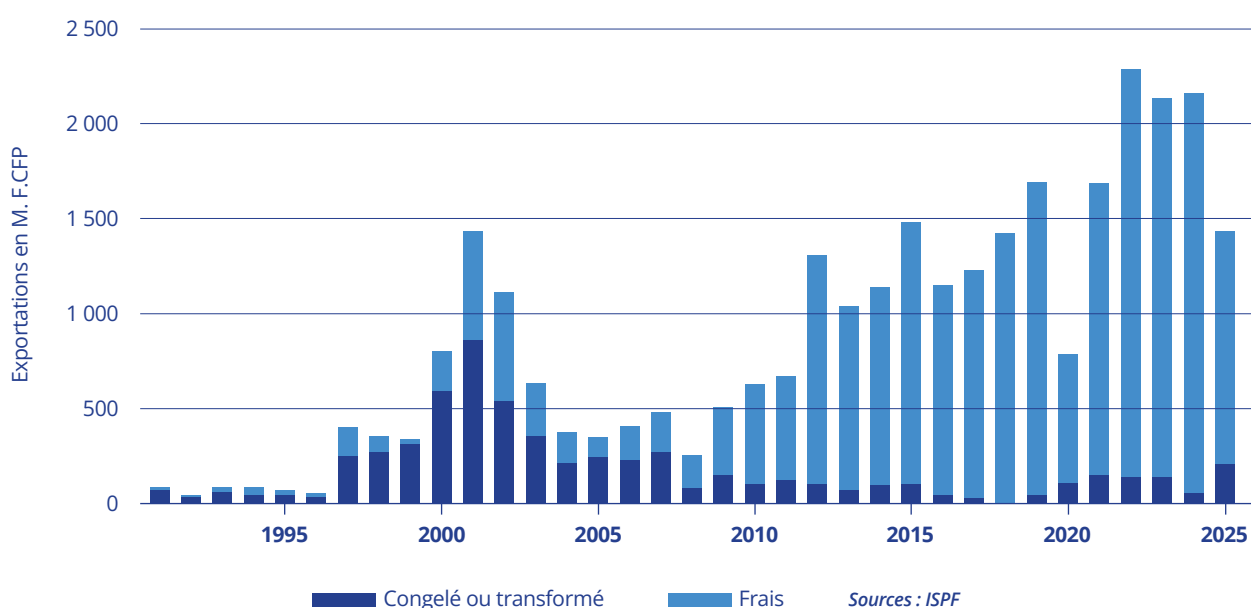
En 2025, **1 379 tonnes** de poissons du large ont été exportées, marquant une diminution de 20 % par rapport à 2024. Ces exportations de poissons représentent **16 % de la production palangrière** du Pays. De plus, 82 % de ces exportations sont des produits réfrigérés. Malgré la hausse de production, les exports restent relativement stables indiquant une **absorption par le marché local**. En effet, la majorité de la production concerne le germon qui reste relativement peu intéressant sur le marché international.

Évolution des exportations des poissons du large en poids net



Les recettes d'exportation de 2025 s'élèvent à environ **1,4 milliard de F.CFP**, en baisse de 36 % par rapport à 2024, avec une réduction de 20 % des volumes exportés en poids net. Cette régression s'explique par une baisse du prix moyen, qui s'établit à 1 039 F.CFP/kg.

Évolution des exportations des poissons du large en valeur FAB



STATISTIQUES 2025

La pêche côtière



> La flotte de pêche côtière

La flotte de pêche côtière professionnelle se compose de 2 types d'embarcations :

- les **bonitiers**, construits généralement en bois et dont la taille varie de 10 à 13 m ;
- les **poti marara**, construits majoritairement en fibre de verre, en bois ou en aluminium et dont la taille est comprise entre 6 et 9 m.

Navires côtiers actifs en 2025 par archipel

	Bonitiers	Poti marara	Total
Îles du Vent	10	178	188
Îles Sous-le-Vent	2	87	89
Tuamotu-Gambier	1	25	26
Marquises	9	16	25
Australes	0	18	18
Polynésie française	22	324	346

346
Navires actifs

80%
sur l'archipel
de la Société



En 2025, la flotte croît légèrement, passant de 344 à **346 navires actifs** (déclarant au moins une sortie de pêche dans l'année). Cette hausse est principalement dû à l'augmentation du nombre de poti marara actifs qui passe de 320 en 2024 à 324 en 2025 et à la diminution continue du nombre de bonitiers (de 24 à 22).

La flotte est composée de :

- 324 poti marara ;
- 22 bonitiers.

Les navires de pêche côtière sont basés à **80 % dans l'archipel de la Société** (54 % aux Îles du Vent et 26 % aux Îles Sous-le-Vent), 8 % aux Tuamotu-Gambier, 7 % aux Marquises et 5 % aux Australes.

Depuis plus de 10 ans, l'activité des poti marara constitue plus de 80% des captures. En 2025, avec l'augmentation du nombre de poti marara (+ 4 navires par rapport à 2024), leur production représente 85 % des captures.

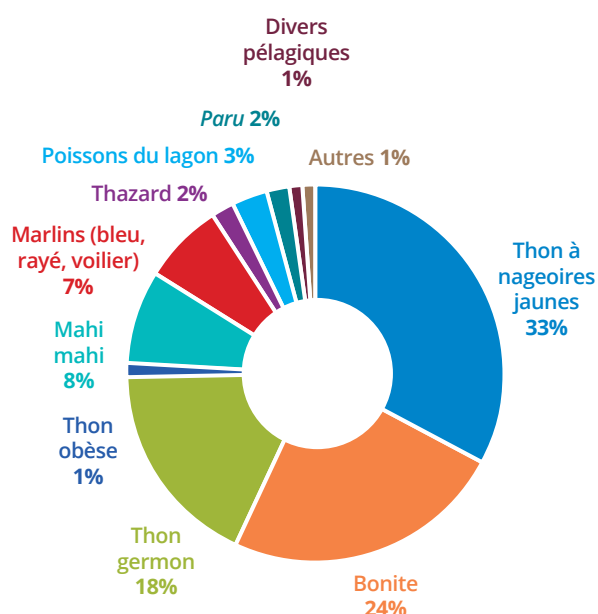
> La production commerciale

Concernant les captures déclarées, elles restent stables avec un total de **2 372 tonnes en 2025** contre 2 404 tonnes en 2024. Cette stabilité globale masque toutefois des variations notables selon les espèces. En 2025, les captures totales de **thonidés** (thon à nageoires jaunes, bonite, thon germon et thon obèse) s'élèvent à **1 802 tonnes**, contre 1 717 tonnes en 2024, soit une augmentation de 85 tonnes, ce qui représente une **hausse de 2,3 %** par rapport à l'année précédente :

- Les captures de **thon à nageoires jaunes** chutent de 881 en 2024 à 791 tonnes (– 10 %) ;
- La **bonite** progresse sensiblement passant de 459 tonnes en 2024 à 563 tonnes (+ 23 %) ;
- Le **thon germon** continue sa remontée avec une augmentation significative à 425 tonnes (+ 71 tonnes par rapport à 2024) ;
- Le **thon obèse** voit ses captures augmenter légèrement et passe à 24 tonnes.

Ces espèces continuent de représenter la **grande majorité des captures** totales déclarées (plus de **76 % du total en 2025**, contre environ 71 % en 2024). En 2025, les captures de **Mahi mahi** s'élèvent à **196 tonnes**, contre 258 tonnes en 2024, soit une baisse de 62 tonnes. Cela représente une **diminution de 24 %** par rapport à l'année précédente.

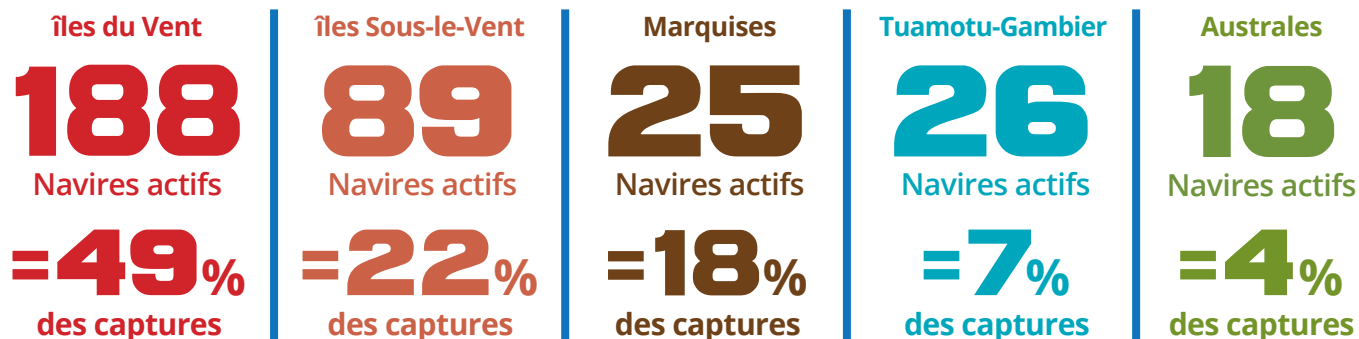
Composition des captures déclarées en 2025



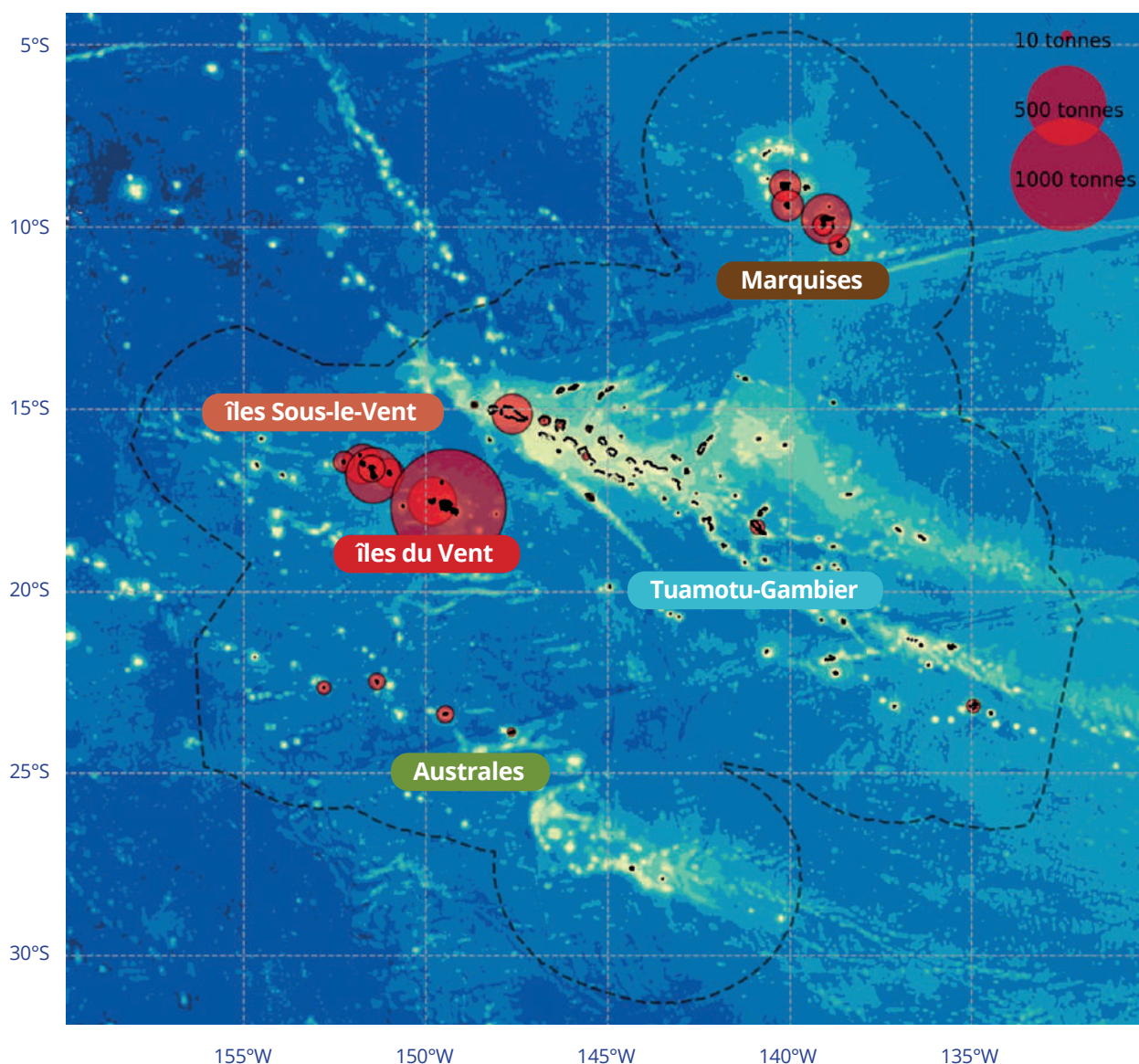
Evolution des captures déclarées par espèce (poids vif en tonnes)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Thon à nageoires jaunes	887	826	991	881	791
Bonite	391	467	392	459	563
Thon germon	275	221	283	354	425
Thon obèse	29	14	12	23	24
Total thonidés	1 583	1 528	1 678	1 717	1 802
Mahi mahi	160	327	328	258	196
Marlins (bleu, rayé, voilier)	239	237	190	207	174
Thazard	55	74	68	85	58
Poissons du lagon	61	54	53	60	63
Paru	50	44	44	34	40
Divers pélagiques	12	12	16	14	16
Petits pélagiques	2	3	12	5	3
Mollusques / Crustacés	5	10	10	14	10
Marara	11	8	9	9	9
Total	2 176	2 298	2 409	2 404	2 372

La distribution de la production réalisée par la pêche côtière est proportionnelle au nombre de navires actifs par îles. **Les Îles du Vent ayant le plus grand nombre de navires (188 actifs)** représentent 49 % du nombre de capture total suivi des Îles Sous-le-Vent avec 89 navires actifs et 22 % de la production. Avec ses 25 navires actifs, les Marquises représentent 18 % de la production. Les Tuamotu-Gambier représentent 7 % de la production totale avec 26 navires actifs. Et enfin, les Australes réalisent 4 % de la production avec 18 navires.



Répartition des captures sur la Polynésie française



> DCP : Dispositifs de Concentration de Poissons

Le programme d'ancrage de DCP de la DRM a été créé en 1981. En 2025, le programme se poursuit pour le maintien d'un parc permanent de DCP. Ainsi, un total de **35 DCP a été ancré en 2025** sur plusieurs archipels à l'exception des Marquises.

La distribution des **ancrages 2025** est répartie comme suit :

- **9 DCP aux Îles du Vent ;**
- **13 DCP aux Îles Sous-le-Vent**
dont 4 à Raiatea, 3 à Tahaa,
5 à Bora Bora et 1 à Huahine ;
- **13 DCP aux Tuamotu-Gambier** dont
1 à Anaa, 1 à Katiu, 1 à Takume, 1 à Raroia,
1 à Hikueru, 1 à Marokau, 1 à Nukutavake,
1 à Vahitahi, 1 à Tureia, 1 à Tematangi,
1 à Hereheretue et 2 à Makemo.



Chiffres clés 2025 :

109 DCP

en place dans les 5 archipels

En 2025 ce sont **109 DCP** qui étaient en place.
Ils sont inventoriés de la façon suivante :

- 16 DCP aux îles du vent ;
- 21 DCP aux îles Sous-le-Vent ;
- 46 DCP aux Tuamotu-Gambier ;
- 20 DCP aux Marquises ;
- 6 DCP aux Australes.



Depuis la création du programme en 1981, **988 DCP** ont été ancrés dans l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

35 DCP

ancrés en 2025

La carte des DCP actifs est régulièrement mise à jour sur le site de la DRM à l'adresse suivante :

www.ressources-marines.gov.pf/cartes-thematiques/dcp/



Ou en scannant le QR code



> Parc d'équipement froid en 2025

En 2025, aucune pose d'équipement neuf n'a été réalisée. Le parc d'équipement froid mis à disposition des coopératives de pêche ou des communes compte un total de **36 machines à glace et 10 chambres froides** réparties sur la Polynésie française.

Répartition par archipel du parc d'équipement froid actif en 2025

	Machine à glace	Chambre froide	Total
îles du Vent	16	3	19
îles Sous-le-Vent	7	1	8
Tuamotu-Gambier	5	1	6
Marquises	5	3	8
Australes	3	2	5
Polynésie française	36	10	46

La carte des positions des machines à glace et chambres froides est disponible sur le site de la DRM à l'adresse suivante :

www.ressources-marines.gov.pf/cartes-thematiques/machine-a-glace/



Ou en scannant le QR code



STATISTIQUES **2025**

La pêche lagonaire



La pêche lagonaire peut être définie comme l'ensemble des activités touchant à l'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif, jusqu'à une profondeur d'environ 100 mètres.

1430

**Pêcheurs lagonaire
enregistrés**

> La carte professionnelle de pêcheur lagonaire

L'attribution d'une carte professionnelle de pêche lagonaire n'est pas une autorisation de pêche mais permet d'accéder aux dispositifs d'aides du Pays.

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) délivre une carte professionnelle à tous les professionnels, exploitants, groupements, sociétés d'exploitation exerçant une activité agricole, pastorale, forestière, aquacole ou de pêcheur lagonaire.

Ainsi, plusieurs types de cartes sont délivrés selon les domaines d'activités. Par exemple, un professionnel ayant une activité de pêche et agricole se verra octroyer une carte pluriactivités.

Les règles de son obtention ont varié dans le temps :

- de 1999 à 2013 : carte gratuite et d'une validité de 5 ans ;
- de 2014 à octobre 2017 : carte payante et d'une validité de 1 an ;
- à partir d'octobre 2017 : carte payante et d'une validité de 2 ans.

En 2025, la CAPL a délivré **1792 cartes de pêche professionnelle** (dont 410 pratiquant uniquement une activité de pêche).

On comptait **1430 pêcheurs lagonaire** au total (carte CAPL valide), soit 362 de moins qu'en 2024.

De nombreuses associations et coopératives localisées dans les différentes communes, comprennent des pêcheurs lagonaire dans leurs rangs.

Délivrance de cartes CAPL de pêcheurs lagonaires

Année	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu -Gambier	Total
2000	1	43	17	1	19	81
2001	-	150	42	3	57	252
2002	4	152	44	4	27	231
2003	-	80	60	2	32	174
2004	4	192	59	6	78	339
2005	1	683	61	2	259	1 006
2006	49	398	94	3	99	643
2007	27	248	71	-	149	495
2008	15	247	110	3	221	596
2009	36	182	69	1	240	528
2010	32	256	67	5	91	451
2011	-	37	19	-	18	74
2012	-	19	29	-	10	58
2013	2	8	11	-	1	22
2014*	11	118	64	2	83	278
2015*	5	47	48	14	34	148
2016*	9	58	48	4	51	170
2017*	19	106	65	66	324	580
2018	16	60	32	25	70	203
2019	63	77	87	57	117	401
2020	73	247	122	129	486	1 057
2021	86	219	172	158	475	1 110
2022	96	205	129	77	466	973
2023	37	170	165	157	247	867
2024	146	188	160	99	273	886
2025	202	497	356	194	543	1792

*Nouveau système pour la délivrance de la carte CAPL

> La production commerciale

Bien que la disponibilité des statistiques des produits lagonaires soit très partielle, une étude récente réalisée en 2023 permet d'estimer la production globale polynésienne. Sur la base d'enquêtes de consommation de produits lagonaires, une nouvelle estimation d'environ **7 064 tonnes** a été établie. Cette production serait répartie ainsi :

- 5 750 tonnes de poissons récifo-lagonaire ;
- 429 tonnes de petits pélagiques (*ature, operu*) ;
- 105 tonnes de poissons de profondeur ;
- 780 tonnes de coquillages et crustacés.

Une production écoulée localement

L'île de Tahiti, de loin la plus peuplée de Polynésie française, est également la plus grande pêcherie avec une production annuelle de l'ordre du millier de tonnes.

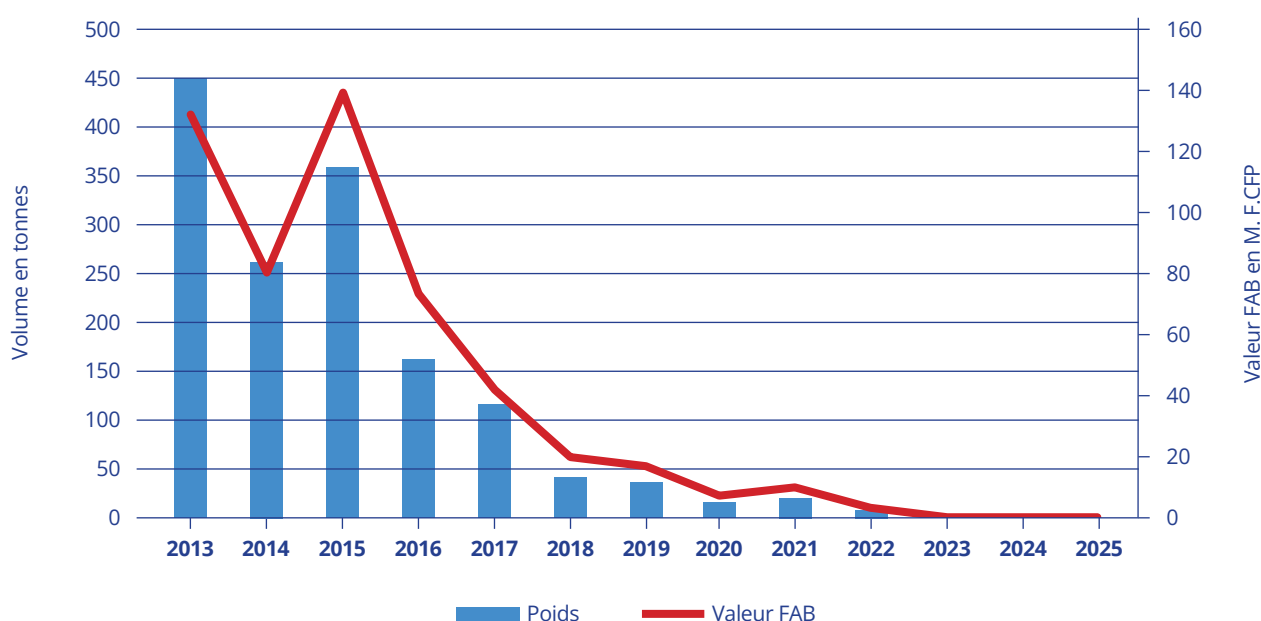
Toute sa production est absorbée pour satisfaire aux besoins vitaux des populations (pêche de subsistance), aux activités récréatives (pêche de plaisance) et aux activités commerciales (pêche professionnelle).

Cependant, cette production n'est pas suffisante et des produits sont importés de certains atolls comme les Tuamotu de l'Ouest, qui ont développé depuis plus de 40 ans une pêcherie commerciale vouée à l'export sur Tahiti.

> Le troca : année sans pêche ni exportation

Le marché international des coquilles de trocas connaît une baisse de demande, probablement en raison de l'élargissement des offres en produits nacriers. Cette tendance a entraîné une diminution progressive des exportations ces dernières années, jusqu'à l'absence totale de pêche et d'exportation de troca depuis 2023.

Évolution des exportations de troca entre 2013 et 2025



> La pêche d'holothuries (*rori*)



La pêche commerciale d'holothuries (*rori*), initiée en 2008, s'est considérablement développée pour atteindre en 2011 et 2012 des exportations record à hauteur de 125 tonnes.

En novembre 2012, la pêche a été réglementée afin de permettre la mise en place de **mesures de gestion et de suivi** nécessaires pour assurer la **traçabilité des produits exploités**, et la pêche commerciale a été suspendue.

Ainsi, la réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre d'individus, la mise en place systématique de zones de réserve, **l'obligation de prélever à la main**, l'interdiction de pêche de nuit et, enfin, un système d'agrément des commerçants en holothuries. Un **comité de gestion local** est chargé de faire appliquer la **réglementation** sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant.

La traçabilité des produits depuis la pêche jusqu'à l'exportation est facilitée grâce à la mise en place, par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC de Nouméa), depuis début 2014, d'une **base de données en ligne** accessible par toutes les parties prenantes.

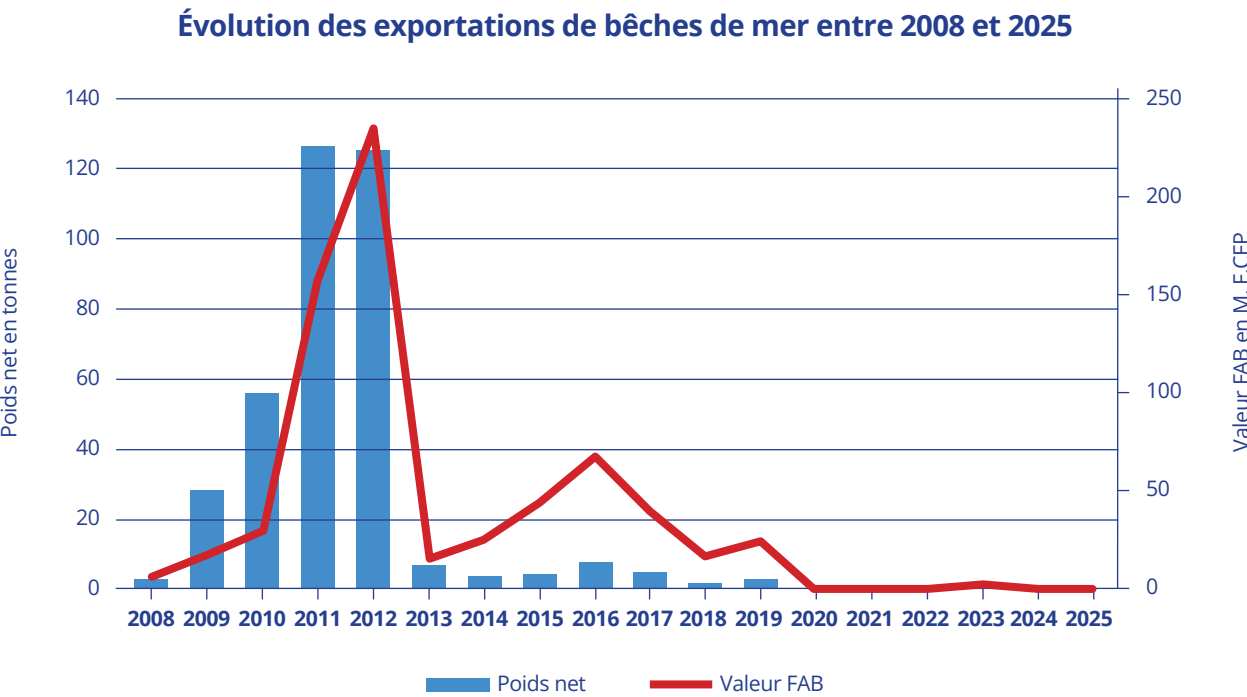
Une forte diminution des captures depuis 2019

Cette diminution est due à l'inscription à l'Annexe II de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**) des holothuries à mamelles (*Holothuria fuscogilva* et *Holothuria whitmaei*), espèces principalement ciblées par les pêcheurs en raison de leur valeur commerciale. Ces espèces ne peuvent actuellement plus être exportées en raison du fait que la Polynésie française n'a pas démontré que l'exploitation commerciale de ces espèces ne nuit pas à leur survie.

La crise sanitaire de 2020 a également **freiné** l'exploitation des îles ouvertes à la pêche en raison de la réduction de la desserte maritime, qui n'a pas permis un approvisionnement en sel en temps voulu, élément indispensable pour la transformation des holothuries. En 2021, la **pêche des holothuries** a été **autorisée** sur six îles : Kaukura, Makemo, Marutea Nord, Nihiru, Raroia et Taenga, et limitée à **deux espèces** seulement : le marron de récif et le vermicelle.

En 2023, **aucune demande d'ouverture** de pêche pour les holothuries n'a été enregistrée. Seule une **exportation d'individus pêchés en 2021** a été effectuée.

En 2025, **aucune demande d'ouverture** de pêche pour les holothuries n'a été enregistrée.



Évolution de la pêche d'holothuries

Année	Nombre de pêcheurs	Rori ananas <i>Thelenota ananas</i>		Rori marron de récif <i>Actinopyga mauritiana</i>		Rori titi blanc <i>Holothuria fuscogilva</i>		Rori titi noir <i>Holothuria whitmaei</i>		Rori vermicelle <i>Bohadschia argus</i>		Nombre total	Poids total net (kg)
		Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)		
2014	90	289	74	3 110	364	5 263	2 402	310	143	7 890	1 560	16 862	4 543
2015	133	84	31	4 804	484	8 114	4 310	745	458	4 511	807	18 258	6 090
2016	130	478	130	3 363	329	12 187	5 733	1 547	795	11 368	2 053	28 943	9 040
2017	84	161	53	2 355	244	6 643	3 455	451	218	9 714	1 880	19 324	5 849
2018	27	54	21	861	88	3 384	1 656	152	78	2 751	444	7 202	2 287
2019	50	76	27	2 538	271	3 742	1 821	496	237	4 519	810	11 371	3 166
2020	2	-	-	126	13	-	-	-	-	202	46	328	59
2021	6	-	-	2 449	286	-	-	-	-	978	143	3 427	429
2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0

STATISTIQUES **2025**

L'aquaculture



> L'aquaculture en Polynésie française

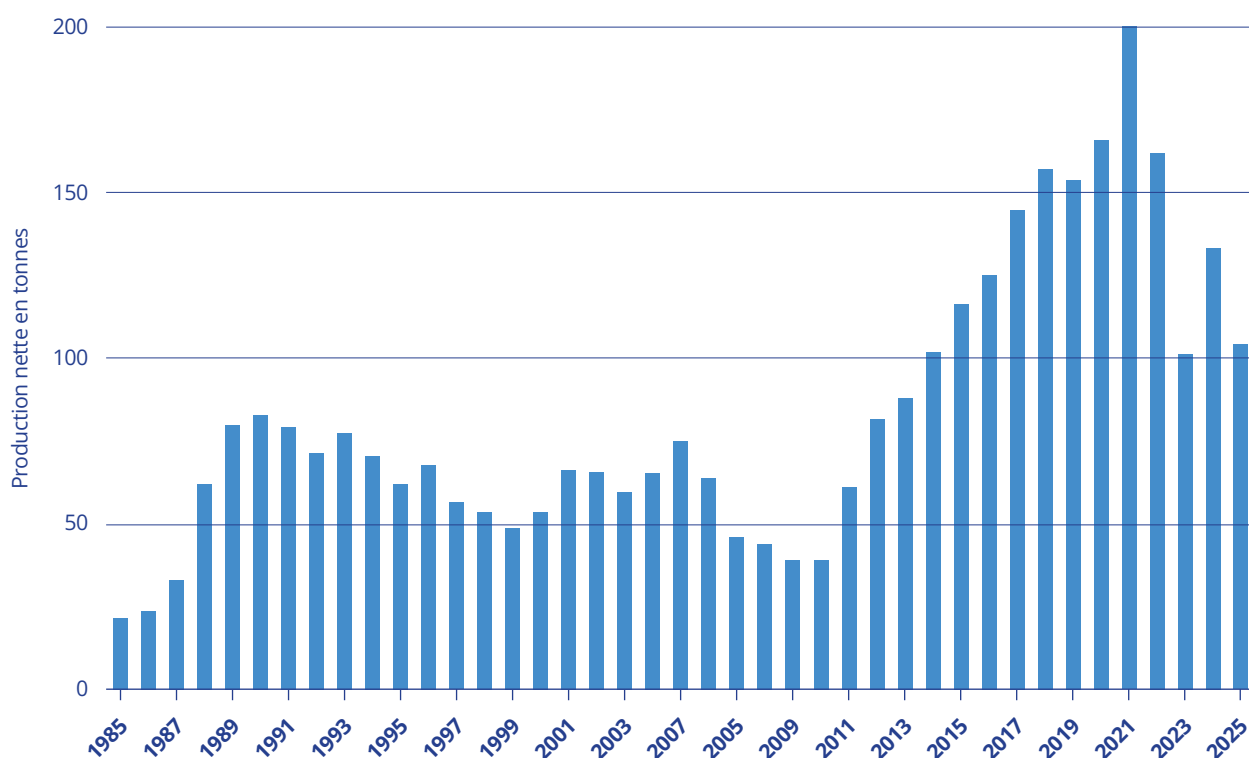
En 2025, la production totale en aquaculture atteint 103,9 tonnes, soit une diminution de 22 % par rapport à 2024 pour un chiffre d'affaires de 336 M F.CFP. La crevetticulture et la pisciculture représentent 34 emplois directs à temps plein en incluant l'écloserie VAIA à Vairao.

103,9
tonnes produites

336
millions de F.CFP
de chiffre d'affaires

34
emplois à
temps plein

Production totale en aquaculture (crustacés et poissons)





> La production de crevettes

En ce qui concerne la filière crevette, entre 2023 et 2024, l'écloserie a été confrontée à d'importants épisodes de mortalité, en particulier sur les premiers cycles, limitant la fourniture en post-larves et fragilisant l'approvisionnement des fermes. Les commandes de post-larves n'ont alors été honorées qu'en partie, avant une amélioration progressive en 2024, sans retour immédiat à un fonctionnement pleinement régulier.

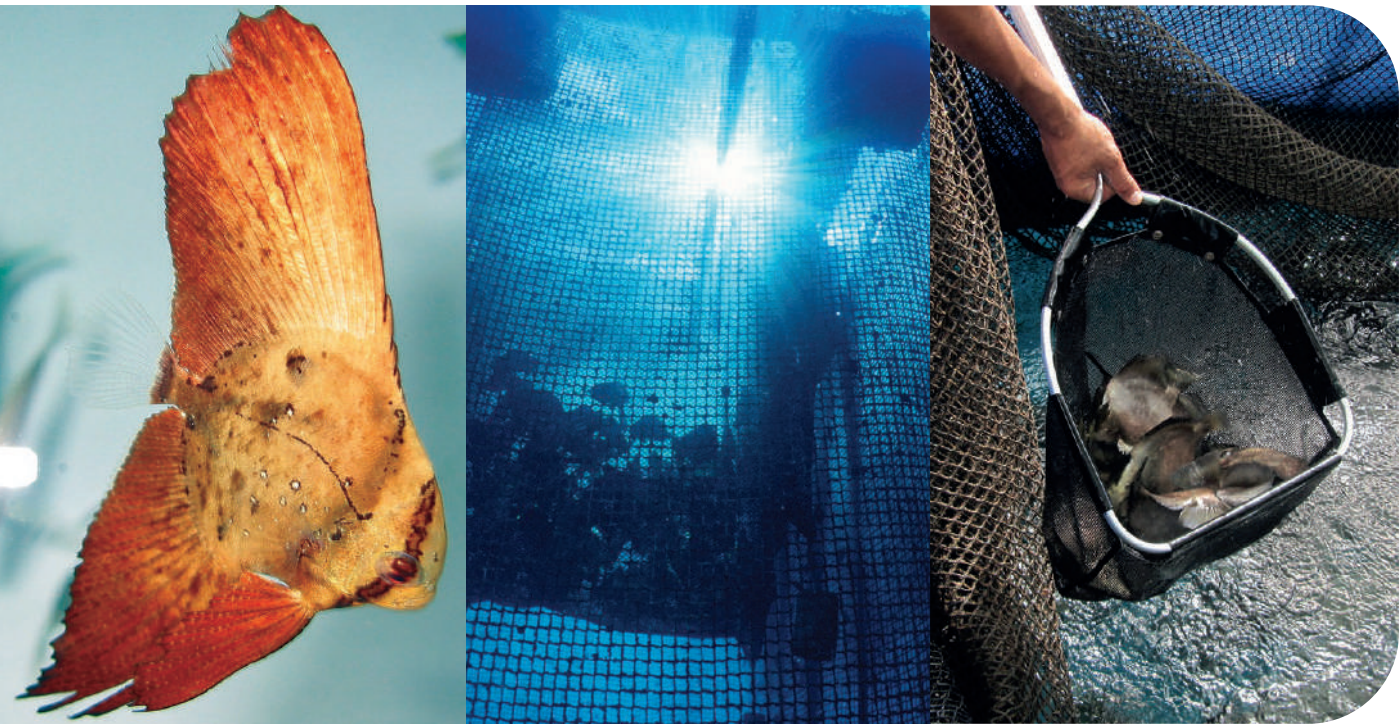
En 2025, la situation se redresse, avec une baisse sensible des mortalités et une meilleure maîtrise des aléas sanitaires. Si quelques cycles restent ponctuellement affectés, la majorité se déroule désormais dans des conditions proches de la normale, permettant de sécuriser l'approvisionnement et d'atteindre, sur l'année, un volume de post-larves livré au moins équivalent, voire supérieur, au niveau des commandes.

Le rendement moyen en tonnes de crevettes par million de post-larves en 2025 est de 6,95 tonnes par million de post-larves¹, soit une diminution de 1 tonne par million de post-larves par rapport à 2024. Ce rendement n'atteint toujours pas l'objectif de 10 tonnes par million de post-larves tel qu'obtenu en 2017 et reflète des marges de progression encore importantes en termes de performances de survie sur les fermes. En effet, la survie moyenne estimée sur les fermes en 2025 est de **36 %, soit une baisse par rapport aux années précédentes et un niveau encore éloigné de l'objectif de 60 % de survie** à l'échelle de la filière. **L'amélioration de la survie des post-larves sur les fermes constitue ainsi un levier majeur pour améliorer les performances des exploitations et renforcer la pérennité de la filière.**

La production globale devrait revenir à 100 tonnes en 2026 puis augmenter progressivement vers 150 tonnes/an avant les prochaines productions de la zone Aruhotu-Biomarine de Faratea (prévu en début 2028), tandis que le développement et la consolidation de petites fermes d'élevages lagunaires en cages doit permettre de lancer durablement ce mode de production innovant basé sur des produits de qualité et de proximité, notamment dans les îles. La filière doit aussi se consacrer à l'amélioration des performances d'utilisation de post-larves issues de l'Écloserie de Production de Vaia (EPV) ainsi qu'à la transformation et à la valorisation de ses co-produits et déchets.

¹tonnage de crevettes vendues en 2025 divisé par le nombre de post-larves mises en élevage pour la production des crevettes vendues en 2022.

> La pisciculture polynésienne



Concernant la filière piscicole marine (paraha peu), la production annuelle en 2025 augmente de **25,8 %** par rapport à 2024. La Ténacibaculose, maladie bactérienne due à *Tenacibaculum maritimum*, reste l'une des principales causes des mortalités en cage et elle peut provoquer des pertes importantes pendant une période de 1 à 2 mois suivant la mise en cages pour des animaux de moins de 60 grammes. À ces mortalités s'ajoute des vols significatifs et de la prédation naturelle non négligeable. La survie moyenne en fin d'élevage sur l'année 2025 reste stable par rapport à 2024 et se situe **autour de 60 %** pour un objectif affiché de **80 %**.

Les travaux menés par la DRM et ses partenaires scientifiques et techniques permettent de proposer des solutions zootechniques permettant des survies supérieures à 60 % en cage, notamment la livraison d'alevins supérieur à 50 grammes et/ou mise en place de jachères sanitaires d'au moins trois mois sur les sites de pré-grossissement lagunaire. En 2025, seul 2/3 des commandes d'alevins sont honorés par l'écloserie, en raison de travaux d'aménagement de l'écloserie (impact fort sur le cycle 2025-04) et d'un protocole de pré-grossissement d'alevins en bassin terre insuffisamment maîtrisé (impact fort sur les cycles 2025-01 et 2025-02).

Une régularité dans les fournitures d'alevins (4 fois 12 000 alevins livrés/an), une augmentation de 10 à 20 % des survies en cage ainsi qu'une augmentation du poids moyen de commercialisation (700 grammes) constitue un ensemble d'objectifs permettant à la filière de revenir à des productions supérieures à 20 tonnes par an.

Au delà de cette montée en puissance de l'espèce actuellement élevée, les travaux en recherche et développement menés par la DRM et ses partenaires permettent d'envisager une diversification piscicole à moyen terme avec notamment le Chanos chanos (patii ou ava) dont la pêche/fourniture en juvéniles sauvages reste à maîtriser avant de pouvoir être transféré au secteur privé.

La production piscicole d'eau douce (barramundi) quant à elle, chute de près de 60% et la production devrait s'arrêter courant 2026. Enfin, de nouvelles structures piscicoles destinées au marché de l'aquariophilie (d'eau douce et d'eau de mer) se mettent en place en 2025 et les premières commercialisations sont prévues pour 2026.

> Production pour le marché de l'aquariophilie

Bénitiers vivants : une gestion durable de la filière

Certains atolls polynésiens des Tuamotu de l'Est présentent des abondances et des densités de *Tridacna maxima* **parmi les plus importantes au monde.**

Tridacna maxima et *Tridacna squamosa* sont protégées par la **convention internationale de Washington ou CITES** qui régule la commercialisation sur le marché international des espèces en danger à travers la délivrance de permis CITES. Ce permis atteste d'une traçabilité prouvant un commerce non préjudiciable pour les ressources sauvages.

Depuis 2014, une exploitation durable et raisonnée des bénitiers est mise en place. Elle est validée par l'autorité scientifique de la CITES ainsi que par le groupe d'examen scientifique de l'Union Européenne (SRG). Les stocks de bénitiers, associés aux techniques aquacoles comme le collectage de naissain, permettent ainsi d'**exporter des bénitiers sauvages et issus du collectage.**

L'organe de gestion de la CITES en Polynésie française est composé de la Direction de la Réglementation et des Affaires Juridiques (DIRAJ), service du Haut-Commissariat. La Direction de l'Environnement (DIREN) et la Direction des Ressources Marines (DRM) sont sollicitées pour donner des avis techniques et administratifs sur les demandes de permis CITES dans le cadre d'une stratégie de gestion durable de la ressource qu'elle met à jour progressivement.

Afin d'améliorer le système relatif aux permis CITES, un **site internet de traçabilité est en phase de construction**, grâce à une collaboration entre la DRM et la Communauté du Pacifique (CPS). Cet outil permettra de **simplifier** les démarches administratives pour les demandes de permis CITES. Il permettra aux exportateurs de justifier d'**une traçabilité** pour viser le marché international des bénitiers vivants et/ou de la chair de bénitiers.



Une reprise de l'activité difficile mais qui reste compétitive sur le marché mondial

En 2016 et 2017, les lagons de Tatakoto et Reao subissent des températures extrêmes conduisant à un blanchissement et à des mortalités importantes de bénitiers. La filière a été ensuite impactée, en 2020, par la pandémie de la COVID-19, avec l'annulation de nombreux vols intérieurs et internationaux. La reprise a ensuite été impactée par l'augmentation générale des coûts. Ainsi en 2024, seul le lagon de Reao est ouvert au collectage et à l'export de bénitiers vivants pour l'aquariophilie.

Malgré le coût du fret inter-îles très supérieur au fret international, cette **activité exportatrice** depuis Reao (un des atolls des Tuamotu les plus éloignés de Tahiti) reste **compétitive sur un marché mondial** de niche d'environ 100 000 bénitiers/an pour *Tridacna maxima*. La Polynésie française reste un des acteurs majeurs. Avec l'ouverture d'une écloserie et le développement potentiel de nouveaux acteurs de collectage (plusieurs autres atolls des Tuamotu de l'Est ayant un fort potentiel), l'activité devrait se diversifier vers la production, la transformation et la valorisation de la chair de bénitiers et/ou de l'écotourisme si elle veut perdurer.

En 2025, 80 permis CITES ont été délivrés pour l'exportation de bénitiers vivants avec un taux d'utilisation du quota de 38 % (contre 43 % en 2024).

Poissons d'ornement : une filière qui a mis du temps à se développer

La filière d'exportation de poissons vivants (individus sub-adultes sauvages) existe en Polynésie française depuis plus de 20 ans.

Après la crise économique de 2008, les exportations ont stagné jusqu'en 2013. Depuis, le secteur a connu une forte croissance, notamment avec l'arrivée d'un **deuxième opérateur sur le marché de l'aquariophilie**.

STATISTIQUES **2025**

La perliculture





> La production perlicole

Les concessions perlicoles

Depuis 2017, **les autorisations d'occupations** octroyées sont limitées par des plafonds de gestion et des plafonds écologiques fixés par un arrêté pris en conseil des ministres (Arrêté n°1259/CM du 31/07/2017). **Ces plafonds sont déterminés pour chaque île perlicole en fonction du type de lagon** pour le plafond écologique et sur proposition du comité de gestion de l'île pour les plafonds de gestion. **Des limitations individuelles de 10 stations de collectage et 18 ha** par demande sont également appliquées, et l'obtention de l'autorisation est aussi assujettie à celle des cartes de producteurs de produits perliers et/ou d'huîtres perlières.

Les plafonds de gestion ont permis de contenir l'augmentation potentielle de surface dans les îles les plus convoitées. Par contre, sur les dernières années, certaines îles des Tuamotu ont vu l'activité perlicole décliner fortement du fait de mauvais résultats de l'activité de collectage ou d'une eutrophisation (pollution de certains écosystèmes aquatiques) du lagon notamment à Takaroa. Toutefois des ouvertures partielles contrôlées des plafonds de gestion de certaines îles ont permis d'instruire une partie des demandes bloquées en liste d'attente (Arutua, Kaukura, Faaite, Raraka, Kauehi, Makemo, Manihi, Raroia, Apataki, Aratika).

7 502 ha exploités



Une surface totale exploitée qui reste stable.

En 2025, la surface totale exploitée pour la perliculture s'élevait à **7 502 hectares**, démontrant une stabilité par rapport à l'année précédente.

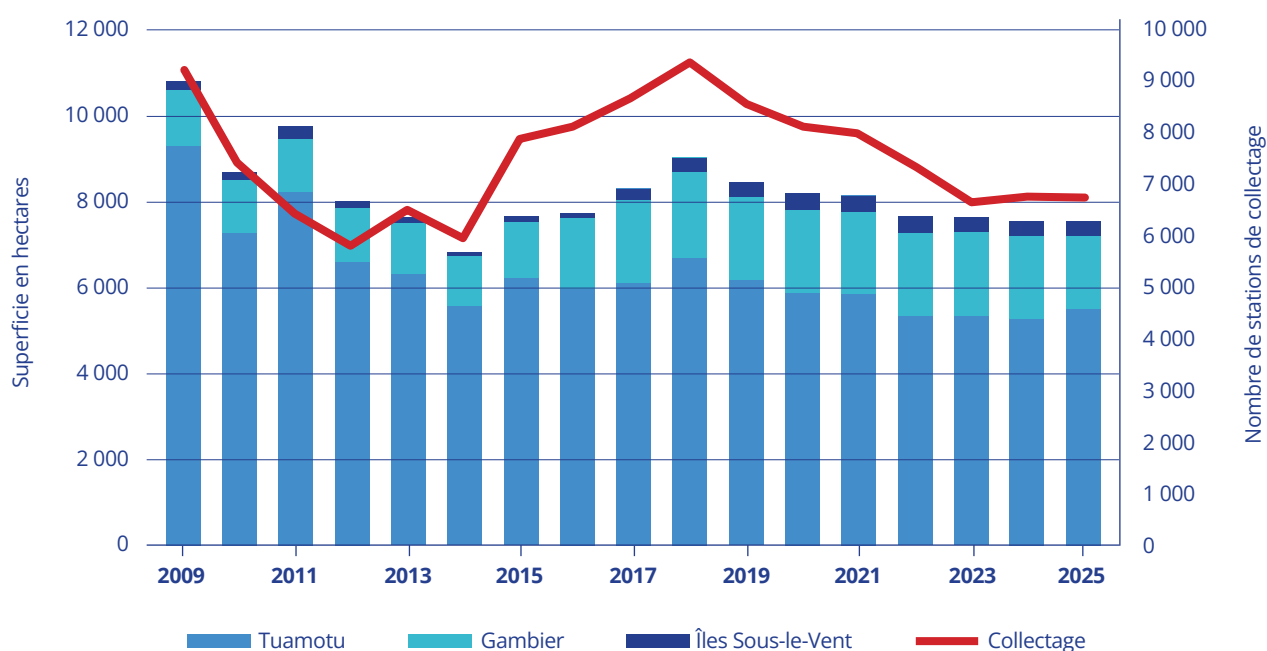
La majorité des exploitations concentrée aux Tuamotu.

La répartition des surfaces autorisées a peu changé avec les Tuamotu qui représentent 73 % de la surface exploitée (soit une variation de + 3 % par rapport à l'année précédente), les Gambier 22 % et les Îles Sous-le-Vent 5 % de la surface totale autorisée. **La surface totale autorisée se répartit sur 29 îles** : 22 îles aux Tuamotu, 2 aux Gambier, 5 aux Îles Sous-le-Vent et Tahiti.

Évolution des superficies autorisées

Année	Superficie autorisée (hectares)				Nombre d'autorisations	
	Tuamotu <i>*dont Marutea Sud</i>	Gambier	Îles Sous-le-Vent	Superficie totale	Stations de collectage	Producteurs
2009	9 337	1 301	230	10 868	9 256	809
2010	7 291	1 235	200	8 726	7 475	659
2011	8 229	1 263	228	9 720	6 536	554
2012	6 596	1 243	136	7 974	5 824	466
2013	6 294	1 257	138	7 689	6 571	521
2014	5 567	1 138	103	6 808	5 977	547
2015	6 203	1 315	133	7 654	7 931	593
2016	5 998	1 609	145	7 752	8 147	581
2017	6 083	1 983	185	8 251	8 720	638
2018	6 716	2 000	326	9 042	9 409	728
2019	6 122	1 980	354	8 456	8 618	694
2020	5 864	1 949	344	8 157	8 175	648
2021	5 851	1 951	334	8 136	8 037	624
2022	5 373	1 941	332	7 646	7 375	586
2023	5 323	1 946	340	7 609	6 699	505
2024	5 215	1 942	340	7 497	6 794	500
2025	5 508	1 650	344	7 502	6 747	502

Évolution des superficies autorisées et du nombre de stations de collectage



Les producteurs

Le nombre de producteurs a légèrement augmenté.

Le nombre de **producteurs de perles de culture de Tahiti** détenteurs de cartes a légèrement augmenté et passe à 327 en 2025, soit une **augmentation de 2 %**. L'augmentation de certains plafonds de gestion a participé à cette hausse en ouvrant la possibilité d'instruction de demande en attente.

Le **nombre de producteurs d'huîtres perlières** a subi une légère baisse tout comme le nombre de stations de collectage autorisées. Ainsi, le **total s'établit à 402** producteurs d'huîtres perlières, représentant une diminution de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Les mauvais résultats récurrents du captage naturel de naissains dans certaines îles (Aratika, Kauehi, Katiu) ont contribué à cette baisse.

Évolution du nombre de producteurs

Année	Producteurs d'huîtres perlières	Producteurs de produits perliers	Nombre total de producteurs
2016	508	356	581
2017	560	382	638
2018	613	378	728
2019	604	358	694
2020	556	349	648
2021	533	340	624
2022	492	334	586
2023	412	325	505
2024	408	321	500
2025	402	327	502

> Le contrôle de la production

Depuis la LP n°2017-16, les producteurs de produits perliers ont **l'obligation de présenter leurs productions à la Cellule Contrôle Qualité de la Perle (CCQP)** de la DRM pour enregistrement (contrôle après production). En 2025, un total de **7,01 millions de perles** a été contrôlé, soit une légère augmentation de 7 % par rapport à l'année 2024.

Quantité de perles ayant fait l'objet d'un contrôle après production

Île	Nombre de perles	Répartition
Tuamotu	5 337 189	76 %
Gambier	1 428 212	20 %
Îles Sous-le-Vent	249 591	4 %
Total	7 014 992	100 %

> Commerce local des produits perliers

Négociants et ventes aux enchères (VAE)

Sur l'année 2025, aucune nouvelle carte n'a été octroyée et 0 a été annulée. **Le nombre total de négociants reste stable à 21.** Aucune vente aux enchères n'a été organisée localement sur l'année 2025.

Évolution du nombre de négociants

Année	Nouvelle carte de négociants	Résiliation de carte de négociants	Nombre total de négociants
2019	0	0	23
2020	2	3	22
2021	1	2	20
2022	1	1	20
2023	0	2	18
2024	4	1	21
2025	0	0	21

Commerce de nucléus

Depuis 2017, toute importation de nucléus est désormais obligatoirement soumise à la production d'une **licence d'importation** qui est systématiquement remise à l'avis de la DRM.

« Seuls les titulaires d'une carte valide de commerçant de matériels perlicoles ou de producteur de produits perliers et le service en charge de la perliculture peuvent importer des nucléus. Chaque importation de nucléus est obligatoirement soumise à la production d'une licence d'importation délivrée par le service en charge de la perliculture. » (Article LP. 30).

En 2025, aucune nouvelle carte n'a été délivrée. Le nombre total de commerçants de matériels perlicoles reste donc de 12. Cependant, le **nombre de nucléus importés** diminue fortement avec 10,9 millions, soit une diminution d'environ 27 % par rapport à 2024.

Évolution du commerce de nucléus

Année	Nouvelle carte de commerçants de nucléus	Résiliation de commerçants de nucléus	Nombre total de commerçants de nucléus	Nombre de nucléus importés (en millions)
2019	2	0	14	23,8
2020	0	1	13	8,4
2021	0	2	11	11,8
2022	0	2	9	11,9
2023	2	2	9	14,5
2024	3	0	12	14,9
2025	0	0	12	10,9

Détaillant-artisan de produits perliers



« Est détaillant artisan de produits perliers tout artisan traditionnel tel que défini par la réglementation en vigueur qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achats en semi-gros ou au détail, uniquement auprès de producteurs, de négociants de produits perliers, en vue de la revente de produits perliers tels que définis aux articles LP 2, LP 3, LP 4 et LP 5 de la présente loi du pays uniquement montés en objet d'artisanat traditionnel, à des clients les utilisant pour leur usage particulier. » (Article LP 68).

En 2025, il y a **8 nouveaux détaillants-artisans** (cartes délivrées) et 1 résiliation de carte, le nombre total de détaillants-artisans passe donc à 40, soit 14 % d'augmentation par rapport à 2024.

Évolution du nombre de détaillants-artisans

Année	Nouvelle carte de détaillants-artisans	Résiliation de détaillants-artisans	Nombre total de détaillants-artisans
2019	8	1	16
2020	2	5	13
2021	4	3	15
2022	5	6	14
2023	15	3	26
2024	14	4	35
2025	8	1	40

Détaillant-bijoutier de produits perliers



« Est détaillant bijoutier de produits perliers toute personne physique ou morale qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achats en semi-gros ou au détail, uniquement auprès de producteurs, de négociants de produits perliers, en vue de la revente de produits perliers tels que définis aux articles LP 2, LP 3, LP 4 et LP 5 de la présente loi du pays, bruts ou travaillés (classés à la position tarifaire douanière 71.10), montés en ouvrage ou en articles de bijouterie (classés à la position tarifaire douanière 71.13 et 71.16) à des clients les utilisant pour leur usage particulier ou à d'autres détaillants bijoutiers de produits perliers. » (Article LP 67).

Il n'y a pas d'obligation de détenir une autorisation de l'activité de détaillant-bijoutier.

Cependant, **un détaillant-bijoutier est soumis aux obligations déclaratives.**

En 2025, **509 détaillants-bijoutiers** sont enregistrés à la DRM dont 152 ayant effectué les démarches administratives auprès de la DRM.

> Exportations de perles de culture brutes



6,9 Millions de perles de culture de Tahiti **exportées** Valeur : 8,1 Milliards F.cfp

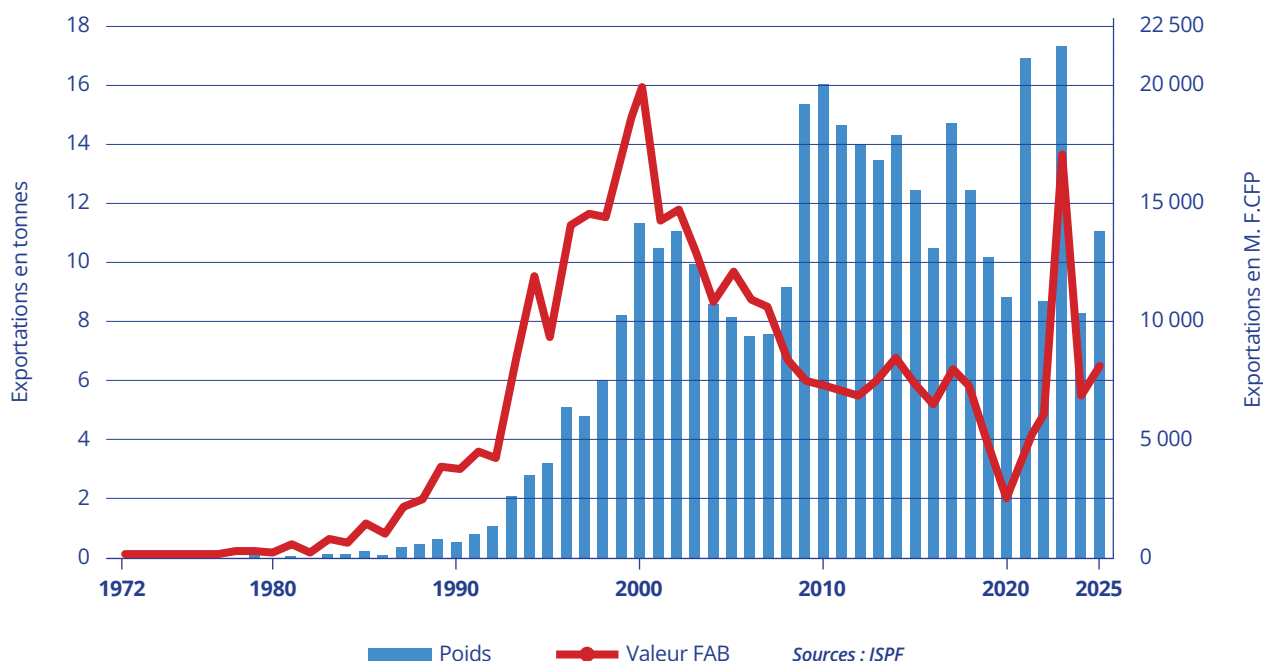
Une légère augmentation de perles exportées.

En 2025, on note une augmentation d'activité pour la filière avec environ **6,9 millions de perles de culture** de Tahiti qui ont été exportées **pour une valeur de 8,1 milliards de F.CFP**.

Hong Kong et le Japon restent les principaux pays importateurs de perles de culture de Tahiti, ils cumulent 86 % des volumes et 89 % de la valeur. Le prix moyen au gramme proposé par le Japon (1 024 F.CFP) est supérieur d'environ 33 % à celui proposé par Hong Kong (682 F.CFP). Environ 331 kilogrammes de perles de culture ont été exportés vers les Etats-Unis pour une valeur de 192 millions de F.CFP et 371 kilogrammes vers la France pour une valeur de 338 millions de F.CFP.

La valeur **des exportations a fortement augmenté** par rapport à 2024 (+ 14 %, soit + 1,1 milliard de F.CFP) correspondant à une augmentation de 2,7 tonnes du poids de perles de culture de Tahiti exportées. Le prix au gramme baisse de 103 F.CFP en 2025 pour atteindre 735 F.CFP par gramme.

Évolution des exportations de perles de culture de Tahiti



Exportations de produits perliers en 2025

Produit	Poids (kg)	Nombre (milliers)	Valeur FAB (M. F.CFP)
Perles de culture brutes	10 998	6 940	8 082
Keshi bruts	332	-	342
Perles de culture travaillées	2	1	3
Keshi travaillés	ND	ND	ND
Biwas	-	-	-
Ouvrages en perle de culture	430	19	45
Mabé bruts	ND	ND	ND
Mabé travaillés	-	-	-
Total	11 762	6 960	8 472

ND : Données Non Disponibles - Sources : ISPF

Ventilation des exportations de perles de culture brutes par destination en 2025

Pays de destination	Poids (kg)	Nombre (milliers)	Valeur FAB (M. F.CFP)
Hong-Kong	7 507	4 825	5 123
Japon	1 984	1 346	2 031
Etats-Unis d'Amérique	331	225	192
France	371	249	338
Taiwan	1	1	1
Nouvelle-Calédonie	22	18	22
Pays non déterminés	257	191	237
Chine	49	34	52
Nouvelle-Zélande	341	26	32
Réunion	94	-	1
Suisse	1	-	4
Danemark	3	2	4
Guadeloupe	0	-	1
Allemagne	0	-	1
Andore	29	20	38
Australie	1	1	2
Chili	1,8	1	1
Italie	2	2	2
Saint-Martin	1	-	-
Saint-Martin (partie Néerlandaise)	ND	ND	ND
Saint-Martin (partie Française)	ND	ND	ND
Jersey	ND	ND	ND
Total	10 998	6 941	8 082

ND : Données Non Disponibles - Sources : ISPF

Évolution des exportations de perles de culture brutes

Année	Poids (tonnes)	Valeur FAB (M. F.CFP)	Prix/g (F.CFP)
2020	8,9	2 380	269
2021	16,9	4 751	282
2022	8,7	6 043	695
2023	17,3	16 975	981
2024	8,3	6 981	838
2025	11	8 082	735

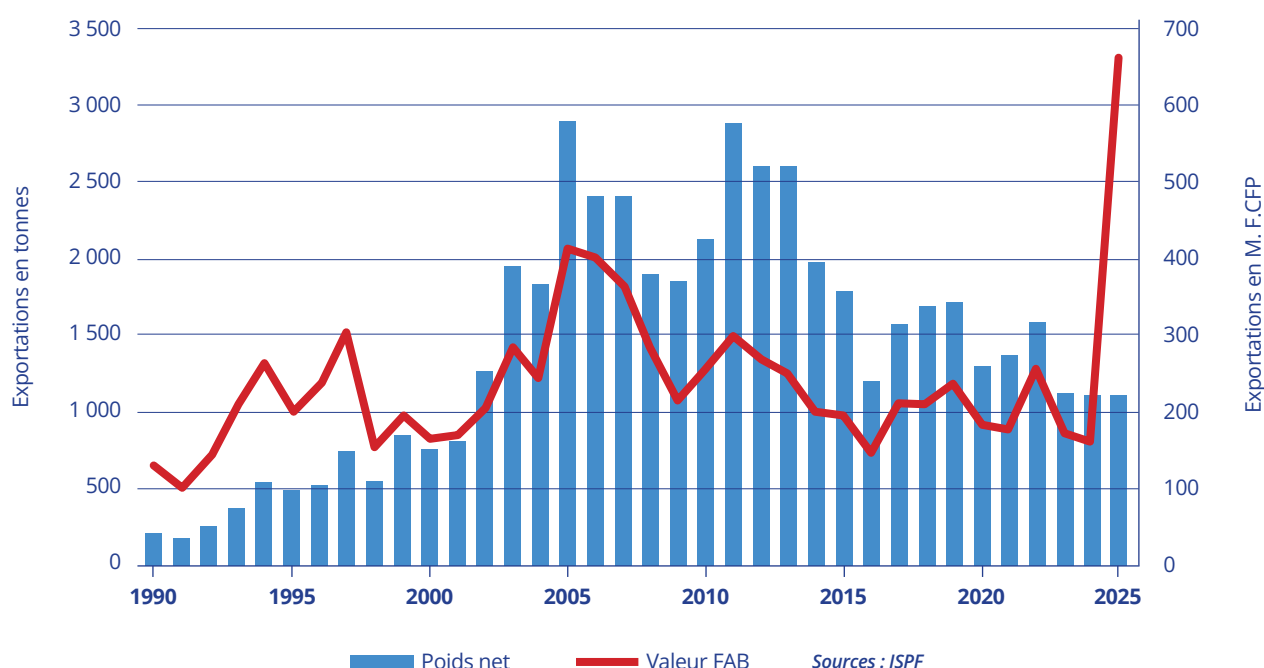
Sources : ISPF

> Exportations de coquilles de nacre

En 2025, les ventes de coquilles de nacre d'huître perlière *Pinctada margaritifera* augmentent de 1,3 % en poids (+ 14 tonnes), pour atteindre **1 114 tonnes** et augmentent de 309 % en valeur FAB (+ 502 millions F.CFP) pour atteindre **664 millions de F.CFP**.

1114 tonnes = 664 Millions

Évolution des exportations de coquilles (poids net et valeur FAB)



REMERCIEMENTS

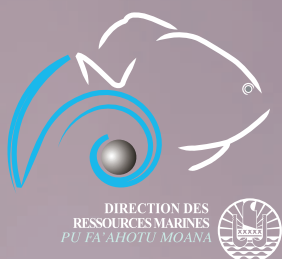
Ce bulletin rassemble les principales données statistiques disponibles relatives à la pêche professionnelle, à l'aquaculture et à la perliculture en Polynésie française ainsi que les exportations de produits de la mer.

Ces données ont été recueillies auprès des professionnels de chaque secteur par la Direction des Ressources Marines (DRM), la Direction Régionale des Douanes, l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), la Société du Port de Pêche de Papeete (S3P), la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagunaire (CAPL), et la Direction de la Réglementation et des Affaires Juridiques (DIRAJ).

Grâce à la coopération croissante de l'ensemble de ces acteurs, la collecte et la compilation de ces données s'améliorent chaque année et permettent d'obtenir un panorama de plus en plus précis de l'ensemble des activités professionnelles.

Ce document est destiné à un large public, à la fois les pouvoirs publics en charge de la définition des politiques publiques, les experts chargés d'analyser ces secteurs mais également chaque citoyen intéressé par la connaissance de l'exploitation des ressources marines en Polynésie française.

Crédits photos : DRM (sauf Couverture (1) et p. 3-4 : Fred PAYET ; p. 7 : Ifremer, Adobe Stock / IA ; p. 14 : Adobe Stock / IA).



Direction des ressources marines

B.P. 20 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française

Téléphone : (689) 40 50 25 50

Email : stat.drm@administration.gov.pf

 [ressourcesmarines](https://www.facebook.com/ressourcesmarines)

Document à télécharger sur

www.ressources-marines.gov.pf



Plus d'infos, scannez le QR code

